

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757

Numéro SIREN : 524 192 507

Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 51539



20180515392017

DATE DEPOT : 04/07/2018

N° DE DEPOT : 51539

N° GESTION : 2010B16757

N° SIREN : 524192507

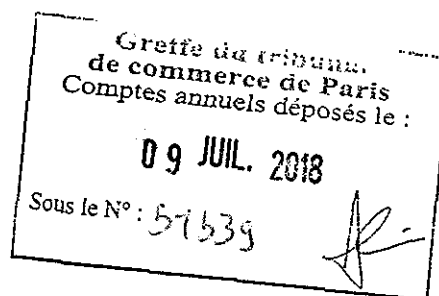
DENOMINATION : A.P.G. Inc.

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Jean-Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris



SAS A.P.G. INC

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 519 190 €
RCS PARIS 524 192 507

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

SAS A.P.G. INC

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

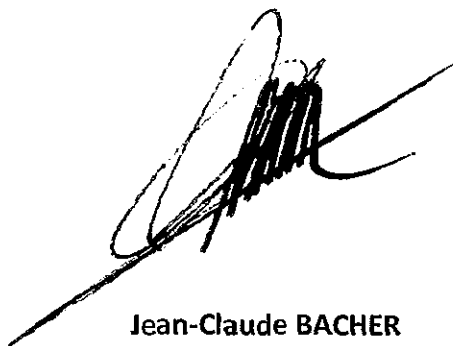
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 23 mai 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a series of horizontal strokes and a final flourish.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 980	39 980		720
Fonds commercial	1 955 000		1 955 000	1 955 000
Autres immobilisations incorporelles	1 468 490		1 468 490	1 162 630
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	54 662	18 692	35 971	41 437
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	26 989	17 604	9 385	11 131
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	476 077	255 000	221 077	200 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 337		45 337	38 220
ACTIF IMMOBILISE	4 066 535	331 275	3 735 260	3 409 139
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 559 407		2 559 407	854 288
Autres créances	1 685 546	10 000	1 675 546	713 856
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 630 274		2 630 274	3 097 371
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	210 361		210 361	101 019
ACTIF CIRCULANT	7 085 588	10 000	7 075 588	4 766 535
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	7 813		7 813	
TOTAL GENERAL	11 159 936	341 275	10 818 661	8 175 673

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 2 519 190)	2 519 190	2 297 820
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	229 782	225 520
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	2 840 124	2 342 398
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	264 989	501 988
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	5 854 085	5 367 726
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	72 813	130 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	72 813	130 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 234 322	1 955 379
Dettes fiscales et sociales	436 891	360 111
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 220 550	362 457
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 891 763	2 677 947
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 818 661	8 175 673

Résultat de l'exercice en centimes

264 989.27

Total du bilan en centimes

10 818 661.01

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
	4 515 845	1 967 753	6 483 598	6 636 941
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 515 845	1 967 753	6 483 598	6 636 941
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			305 860 4 167 80	509 720 3 500 33
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 793 705	7 150 193
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			5 997 058 28 863 324 711 109 674	5 761 988 30 561 331 224 116 375
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			10 132 2 869	15 467 3 908
CHARGES D'EXPLOITATION			6 473 307	6 259 522
RESULTAT D'EXPLOITATION			320 397	890 671
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 680 7 900	389 3 962
PRODUITS FINANCIERS			14 580	4 352
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			7 813 17 610	180 000 14 115
CHARGES FINANCIERES			25 423	194 115
RESULTAT FINANCIER			(10 843)	(189 763)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			309 554	700 908

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 084	34 520
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	65 000	180 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 084	214 520
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	788	10 399
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		65 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	788	75 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL	77 297	139 120
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	121 861	338 040
TOTAL DES PRODUITS	6 886 368	7 369 064
TOTAL DES CHARGES	6 621 379	6 867 076
BENEFICE OU PERTE	264 989	501 988

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de **€ 10 818 661** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€ 264 989**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 3 ans.

La valeur du fonds de commerce inscrite à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et un amortissement ne nous paraît pas justifié.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

Changement de méthode et informations particulières**Changement de méthode**

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

Informations particulières**Crédit Impôt Compétitivité Emploi**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges de personnel de €. 8 937.

Le CICE est calculé au taux de 7% sur les rémunérations versées au cours de l'année 2016.

Le CICE a été conservé afin d'améliorer le fonds de roulement.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Ecart de conversion	: Annexe III
- Capital social	: Annexe III

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan	: Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe V

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.P.G. Inc.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	32 839	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 157 610	KE		KF	205 860
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	54 662	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 789	LC		LD	2 200
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	79 452	LO		LP	2 200	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	455 000	8V		8W	21 077
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	38 220	IU		IV	7 116		
TOTAL IV				LQ	493 220	LR		LS	28 193		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 763 121	ØH		ØJ	236 253		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	32 839	DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	(100 000)	LW	3 463 470		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	54 662		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	26 989		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III		IV		NG		NH	81 652	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
		Autres participations			IO		ØX		ØY	476 077	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	45 337			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	521 414	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	(67 161)	ØL	4 066 535	ØM			

Désignation de l'entreprise **A.P.G. Inc.**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	32 839	EL		EM	32 839	EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	39 260	PF	720	PG		PH	39 980
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	13 225	PW	5 466	PX		PY	18 692
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 658	QM	3 946	QN		QO	17 604
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	26 883	QV	9 412	QW		QX	36 295
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	98 982	ØP	10 132	ØQ	32 839	ØR	76 275

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)Désignation de l'entreprise **A.P.G. Inc.**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	6J	6K	6L
		– titres de participation	6M	6N	6O
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	6P	6Q	6R
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A.P.G. Inc.**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	45 337	UV		UW	45 337				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2 559 407		2 559 407						
	Créance représentative de titres (Forfaitaire pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	7 000		7 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	140 606		140 606					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	560 463		560 463					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 784		2 784					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	495 050		495 050						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	479 643		479 643						
	Charges constatées d'avance	VS	210 361		210 361						
	TOTAUX		VT	4 500 651	VU	4 455 314	VV	45 337			
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 234 322		3 234 322						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 436		28 436						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 353		63 353						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	345 102		345 102						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 220 550		1 220 550						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	4 891 763	VZ	4 891 763						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice clos le : 31 décembre 2017

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	72 813	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 266 424	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	19 779	
* primes et gratifications	7 230	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	132 386	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	8 307	
* charges sur primes	3 037	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	2 032	
* Formation professionnelle / Fongécif	2 238	
* CVAE	< 7 054 >	
* Autres		
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	1 507 192	

Exercice clos le : 31 décembre 2017

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	1 050 732
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	305 179
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	7 000
<i>Etat et collectivités</i>	
<i>Débiteurs divers</i>	
TOTAL	1 362 911

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Presence Assistance	6 250
Groupama Ass.	70 000
OAG Abt	15 457
A.P.G. Sté Membres Honoraires	2 003
Zoho Work Frais	1 969
SODEXHO Tickets restaurant	675
CH Aviation	426
Frais LCL	125
A.P.G. Membres Meeting 2018	43 324
A.P.G. Airlines Frais 2018	40 132
A.P.G Asso. Sponsor	30 000
TOTAL	210 361

Exercice clos le : 31 décembre 2017

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,1993 <i>Au 31 décembre 2017</i>	Ecarts de Conversion Actif/Passif
		A Néant
€ 21 076,88	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 25 278 = € 22 829,38	€ 1 752,50
€ 85 049,61	A.P.G. North America C/c coût historique US\$ 102 000,00 = € 89 686,80	€ 4 637,19
€ 7 116,35	Drukair Limited D&C coût historique US\$ 10 000,00 = € 8 539,57	€ 1 423,22
		P € 7 812,91

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.519.190 représenté par 251.919 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2017**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 13 411
TOTAL	€ 13 411

Exercice clos : 31 décembre 2017

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG DS	-	
APG Airlines	34 525	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG DS	144 000	
APG Airlines		
APG Academy		
JLB Conseils		
APG North America		
* Client :		
APG DS	372 960	
APG Airlines	603 524	
APG Academy	10 053	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	85 050	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	305 455	
APG Airlines	118 722	
APG Academy	20 578	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	2 094 867	

Exercice clos : 31 décembre 2017

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	441 418	
APG Airlines	362 027	
APG Academy	6 362	
JLB Conseils	16 263	
APG North America	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues	-	
* Crédoeurs divers :		
APG DS	11 112	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	837 182	

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.583.190

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 6ème exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2017, est une année de reprise de trafic aérien après plusieurs années de crise : celle-ci avait entraîné une baisse de fréquentation, un contrôle des budgets voyages, et donc une perte du prix moyen par billet souvent de 20-30%.

Au niveau mondial, de par la spécificité d'APG qui est de se concentrer sur des petits flux, de nombreux contrats sur plusieurs pays et plusieurs services, nous n'avons pas été trop impactés.

2) LES SERVICES D'APG

APG Inc répond au besoin de contrôler au mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit APG IET renoue avec la croissance. 2017 est l'année de la reprise avec un volume d'affaire tout à fait remarquable. Cela est la preuve de notre savoir faire et de notre capacité 'à rebondir'.

Les coûts de ce produit sont néanmoins très significatifs la première année mais cela n'est pas une surprise.

APG Inc reste la branche commerciale du groupe APG et dispose d'une équipe renforcée : d'une part, des Business Development Directors par continent, et d'autre part, d'une équipe de Business Performance Review pour le contrôle de la qualité du réseau.

Nous avons continué d'investir fortement dans la nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA.

La Plateforme de distribution BtoB nécessite, toujours, de forts investissements.

3) LES CLIENTS

Le processus de signature de nouveau contrat est long, la mise en place également. Nous avons néanmoins conclu un partenariat avec de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

De nombreux contrats GSSA couvrant plusieurs pays sont également désormais signés par APG Inc.

4) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : € 6 483 598

Résultat net avant impôt : €. 309 554 en baisse par rapport à 2016 du fait des coûts de relance du produit APG IET supportés cette année.

	31/12/2017	31/12/2016	Ecart en %
Chiffre d'affaires	6 483 598	6 636 941	
Produits d'exploitation	6 793 705	7 150 193	
Charges d'exploitation	6 473 307	6 259 522	
Résultat d'exploitation	320 397	890 671	
Traitements et salaires	324 711	331 224	
Charges sociales	109 674	116 375	
Effectif	7	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	< 10 843>	<189 763>	
Résultat courant avant impôt	309 554	700 908	
Résultat exceptionnel	77 297	139 120	
Impôts sur les bénéfices	121 861	338 040	
Résultat net	264 989	501 988	
Total du bilan	10 818 661	8 175 673	

3 - COMPTES CONSOLIDÉS

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 264 989,27.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice €. 264 989,27
- Au compte « Réserve Légale » €. 28 537,00

(qui passera de €. 229 782,00 à €. 258 319,00)		
▪ Au compte « Report à nouveau »		€. 236 452,27
(qui passera de €. 2 840 123,98 à €. 3 076 576,25)		
Total	€. 264 989,27	€. 264 989,27

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2014	€. 560 000		-	€. 560 000
31.12.2015	-		-	-
31.12.2016	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 25 313.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance de APG IET sont très positives et nous sommes désormais maitre d'une compagnie aérienne pivot, contrôlée à 100% par le groupe APG.

Nos clients, les compagnies aériennes nous ont très largement suivies pour migrer sur la plateforme de cette compagnie aérienne et nous comptons également déjà de nouveaux clients.

Les investissements continuent pour dans la nouvelle technologie xml de distribution. La plateforme de distribution APG a été certifiée NDC capable niveau 3 par IATA. Notre compagnie aérienne a également reçu sa certification.

2018 sera l'année du lancement de la plateforme.

En conclusion

L'année 2018 se présente de façon très positive et le réseau APG est entièrement mobilisé grâce aux capacités commerciales d'APG Inc.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous avons pris une participation dans la Société APG North America.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG ACADEMY

Objet : Conseils et Information aux techniques et métiers du transport aérien

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (06 mois)	Ecart en %
Chiffre d'affaires	27 546	65	
Produits d'exploitation	59 693	65	
Charges d'exploitation	131 432	46 920	
Résultat d'exploitation	<71 740>	<46 855>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	

Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	-	-	
Résultat courant avant impôt	<71 740>	<46 855>	
Résultat exceptionnel	1 629	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<70 111>	<46 855>	
Total du bilan	172 896	225 228	

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2017 <i>(12 mois)</i>	31/12/2016 <i>(15 mois)</i>	Ecart en %
Chiffre d'affaires	5 607 685	92 186	
Produits d'exploitation	5 788 445	485 800	
Charges d'exploitation	6 166 192	910 842	
Résultat d'exploitation	<377 747>	<425 042>	
Traitements et salaires	204 146	149 318	
Charges sociales	88 110	62 977	
Effectif	6	3	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<86 386>	<15 680>	
Résultat courant avant impôt	<464 133>	<440 723>	
Résultat exceptionnel	360 195	300 000	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<103 938>	<140 723>	
Total du bilan	15 712 585	1 223 635	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2017 (08 mois)		Ecart en %
Chiffre d'affaires Produits d'exploitation Charges d'exploitation Résultat d'exploitation	1 ^{er} exercice		
Traitements et salaires Charges sociales Effectif Dépenses de travail intérimaire Résultat financier Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel Impôts sur les bénéfices Résultat net Total du bilan	Données non communiquées		

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG ACADEMY (802 585 729 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 75,00 %

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805

Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 -PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce qui préconise de statuer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, pour le cas où les actions détenues par le personnel de la société concernée représentent moins de 3 % du capital, la Société a été appelée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016, à statuer sur une telle résolution.

A cette occasion, nous vous rappelons que ladite Assemblée Générale Mixte (en sa partie Extraordinaire) s'est prononcée contre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- Jean-Claude BACHER :

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de Commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2015	1 290 878	17 110	1 033 970	2 341 958
Au 31.12.2016	936 016	187 340	832 023	1 955 379
Au 31.12.2017	1 602 613	461 333	1 170 376	3 234 322

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

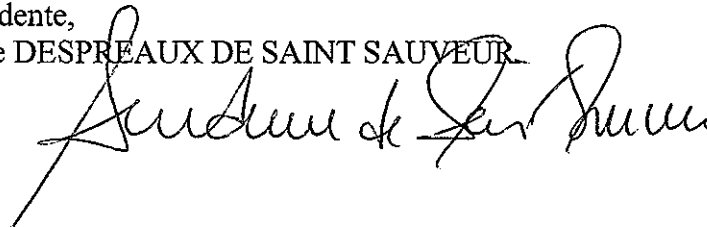
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.583.190

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit,
Le sept juin à 16 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant lettres du 23 mai 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

⇒ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 264 989,27 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 264 989,27	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 229 782,00 à €. 258 319,00)		€. 28 537,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 2 840 123,98 à €. 3 076 576,25)		€. 236 452,27
Total	€. 264 989,27	€. 264 989,27

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2014	€. 560 000		-	€. 560 000
31.12.2015	-		-	-
31.12.2016	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

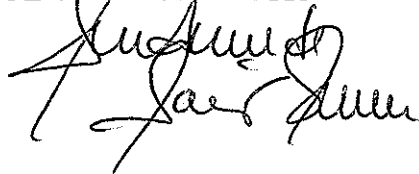
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

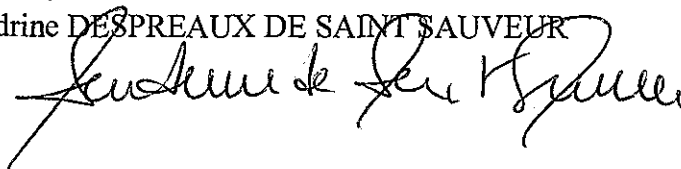
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
APG DS

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.583.190

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 264 989,27 de la manière suivante :

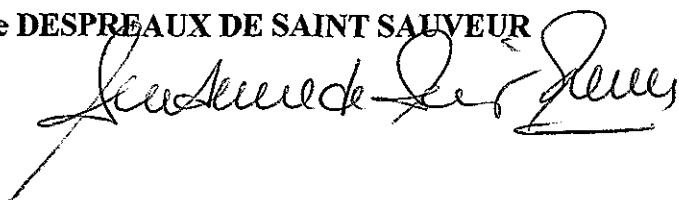
▪ Bénéfice de l'exercice	€. 264 989,27	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 229 782,00 à €. 258 319,00)		€. 28 537,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 2 840 123,98 à €. 3 076 576,25)		€. 236 452,27
Total	€. 264 989,27	€. 264 989,27

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2014	€. 560 000		-	€. 560 000
31.12.2015	-		-	-
31.12.2016	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 25 313.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Certifié conforme**La Présidente****Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR**

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.583.190

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire – 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Inc

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

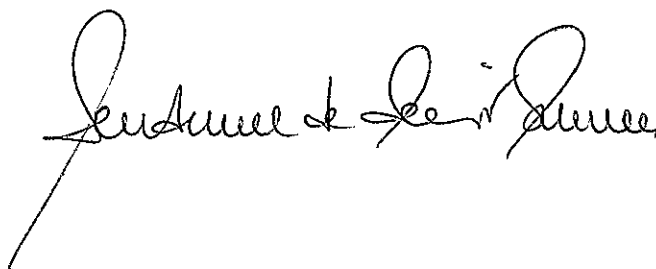
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 07 juin 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Despreaux de Saint Sauveur', written in a cursive style.